

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 850

21 avril 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Global III	40757	LSF Shining Nova 4 Investments II S.à r.l.	40757
Allbest S.A.	40755	Lumag Investments S.A.	40754
ArclIndustrial European Developments S.à r.l.	40763	Lux Estates S.A.	40762
ArclIndustrial France Developments I S.à r.l.	40762	Matrix EPH S. à r.l.	40757
Astraeus Limited SA	40762	McKesson International Topholdings S.à r.l.	40789
Babcock & Brown Air Finance (Lux) S.à r.l.	40772	Meredith Finance Limited, Luxembourg S.A.	40755
Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l.	40768	Mirror Holdings Luxembourg	40775
Bâloise Fund Invest Advico	40756	Morgan Stanley Luxembourg Equity Hol- dings S.à r.l.	40800
Basiliko Glenalla S.à r.l.	40761	Nails 4 You Sàrl	40788
Beim Oscar S.à r.l.	40759	NG Luxembourg 5 S.à r.l.	40761
BelGerAs	40758	Oil Technologies International S.A.	40754
Carlyle Publishing Luxembourg S.C.A. ...	40763	Olifin S.A.	40758
Compagnie de Construction - CDC, socié- té à responsabilité limitée	40761	Olifin S.A.	40756
Coppersnake	40756	Olifin S.A.	40760
Crendal Finance S.A.	40778	PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk SCS	40754
Denk [House]	40774	Peiffer Constructions S.à r.l.	40761
Domexus S.A.	40760	Phoenix Telecom S.à r.l.	40760
EN-NEO New Energy AG	40764	PM France Retail Investments S.à r.l.	40759
Gastrophilplus S.à r.l.	40784	PM France Retail S.à r.l.	40755
General Investments S.A.	40759	Power Management Services S.A.	40760
Geolives S.A.	40799	Private Equity Selection International (PE- SI) 2 S.A.	40778
HMS Fiduciaire Sàrl	40756	Royale Service S.A.	40794
HMS Lux S.A.	40767	Siemens IT Solutions and Services	40799
Horelia S.A.	40777	Simaform S.A.	40780
H&S Architecture S.A.	40759	Simelux S.A.	40782
Invesco European Hotel Real Estate Fund	40794	Tea S.A.	40763
King Charles A.G.	40796	Textilex Invest S.A.	40795
Lexser S.A.	40771	Treshold Eagle S.A.	40762
Lexser S.A.	40760	Vitrauto S.A.	40755
Limestone	40785	Wald Holding S.A.	40754
Lone Star Capital Investments S.à r.l.	40757	World Courier (Luxembourg) GmbH	40758
LSF6 Lux Investments II S. à r.l.	40758	Zach & Rubensun Group S.A.	40763

Lumag Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 115.387.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044691/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01535. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Wald Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 97.804.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009044695/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00866. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

PBG International Holdings Luxembourg Jayhawk SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044955/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00526. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Oil Technologies International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.
R.C.S. Luxembourg B 131.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de gestion du conseil d'administration, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009044685/7989/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01334. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Meredith Finance Limited, Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 41.365.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044978/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05754. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

PM France Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Corinne MULLER.

Référence de publication: 2009044984/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00143. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Allbest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 124.079.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.04.09.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009044980/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01280. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Vitrauto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3543 Dudelange, 24, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.121.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07 Avril 2009.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Isabelle PHILIPIN

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Référence de publication: 2009044838/2631/15.

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2009, réf. DSO-DC00100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090051787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Olifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 85.433.

Le bilan au 31.12.07 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28.04.09.

Signatures.

Référence de publication: 2009044997/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00550. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

HMS Fiduciaire Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 121.989.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 mars 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2009045058/2724/13.

(090052488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Coppersnake, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 125.020.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009045000/50/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06030. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Bâloise Fund Invest Advico, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 78.977.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 3 mars 2009.

Bâloise Fund Invest Advico

André BREDIMUS

Administrateur

Référence de publication: 2009044999/1319/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06051. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009045067/5770/12.

(090051983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

LSF Shining Nova 4 Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 138.639.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009045061/5770/13.

(090051963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Aberdeen Global III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 134.367.

Le bilan au 31 octobre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.
Victoria Brown
Director

Référence de publication: 2009044988/9626/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01825. - Reçu 115,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Matrix EPH S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.647.

La version abrégée des Comptes Annuels au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Avril 2009.
Jan Willem Overheul
Geschäftsführer

Référence de publication: 2009044985/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2009, réf. LSO-DC08901. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Olifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 85.433.

Le bilan au 31.12.04 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07.04.09.

Signatures.

Référence de publication: 2009044994/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00540. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

LSF6 Lux Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 418.250,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 137.059.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009045074/5770/13.

(090052007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

World Courier (Luxembourg) GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 19.422.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2007 wurde beim Handelsregister Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. März 2009.

FÜR DEN GESCHÄFTSFÜHRER

Unterschrift

Référence de publication: 2009044976/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2009, réf. LSO-DC08333. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

BelGerAs, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 124.145.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009044982/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01110. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

H&S Architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4742 Pétange, 81A, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 65.322.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 Avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009044991/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06251. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

PM France Retail Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Corinne MULLER.

Référence de publication: 2009044983/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00147. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

General Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 130.628.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 mars 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009044974/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00330. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Beim Oscar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 43, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 108.406.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 07 Avril 2009.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Isabelle PHILIPIN

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Référence de publication: 2009044840/2631/15.

Enregistré à Diekirch, le 24 mars 2009, réf. DSO-DC00227. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090051789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Olifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 85.433.

Le bilan au 31.12.05 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07.04.09.

Signatures.

Référence de publication: 2009044995/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00544. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

**Domexus S.A., Société Anonyme,
(anc. Power Management Services S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 95.850.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009045071/5770/13.

(090051997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Lexser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck II.
R.C.S. Luxembourg B 102.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 avril 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009044888/231/14.

(090051492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Phoenix Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4574 Differdange, 3, rue du Parc Gerlache.
R.C.S. Luxembourg B 122.651.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07 Avril 2009.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Isabelle PHILIPIN

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Référence de publication: 2009044839/2631/15.

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2009, réf. DSO-DC00102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090051788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Peiffer Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 14B, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 101.611.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 07 Avril 2009.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.

Isabelle PHILIPIN

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Référence de publication: 2009044841/2631/15.

Enregistré à Diekirch, le 24 mars 2009, réf. DSO-DC00229. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090051791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Basiliko Glenalla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 115.830.

Le bilan au 31 mai 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009045121/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01794. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090051929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

NG Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 103.000,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 120.901.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009045091/220/13.

(090052225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Compagnie de Construction - CDC, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 16.860.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009045149/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00294. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090051965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Astraeus Limited SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 77.549.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009045152/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00412. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Treshold Eagle S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.
R.C.S. Luxembourg B 77.997.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009045122/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01609. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Lux Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 93.359.

Le bilan 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009045115/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01169. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

ArIndustrial France Developments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.783.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 112.938.

Le bilan 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009045116/1337/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01147. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Carlyle Publishing Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 87.908.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54656 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009045111/211/12.

(090052290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Zach & Rubensun Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 140.787.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 6 avril 2009.

Pour la société

M^e Martine DECKER
Notaire

Référence de publication: 2009045113/241/13.

(090052314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Tea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 118.470.

Le bilan 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2009045112/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01167. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

ArIndustrial European Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 108.212.

Le bilan 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009045118/1337/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01144. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

EN-NEO New Energy AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 141.109.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den fünfundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven, (Großherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Harald Rudolf SPANG, Kaufmann, geboren in Wittlich (Deutschland), am 3. November 1966, wohnhaft in D-54472 Monzefeld, Am Brederborn 18 (Bundesrepublik Deutschland);

2) Herr Erich Josef GASBER, Bauingenieur, geboren in Heidenburg (Deutschland), am 7. Januar 1959, wohnhaft in à D-54296 Trier, Am Trimmeiter Hof 181 (Bundesrepublik Deutschland);

3) Herr Dr Marc Alexander Giovanni THOMAS, Zahnarzt, geboren in Trier (Deutschland), am 24. Juli 1964, wohnhaft in 54451 IRSCH, 17 Hubertusstrasse;

4) Herr Mario KÖHL, Kaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 18. Juni 1969, wohnhaft in D-54296 Trier, Am Löllberg 12, (Bundesrepublik Deutschland);

5) Herr Ralph Peter Alfred THOMAS, Kaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 1. Juni 1966, wohnhaft in D-54295 Trier, Nachtigallenweg 15A (Bundesrepublik Deutschland), hier vertreten durch den unter 4) vorgenannten Herrn Mario KÖHL auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt.

Welche erschienenen Personen den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:

"EN-NEO NEW ENERGY AG".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Biver.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt sechshunddreissigtausend Euro (EUR 36.000,-), eingeteilt in dreitausendsechshundert (3.600) Aktien von jeweils zehn Euro (EUR 10,-).

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglicher Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Ausnahmsweise wird das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung ernannt.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehreren von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 15. des Monats Juni um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (20%) zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Art. 17. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2009 statt.
- 3.- Ausnahmsweise können der Vorsitzende und der Delegierte des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung, welche den ersten Verwaltungsrat bestellt, ernannt werden.

Zeichnung und Einzahlung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompartente, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1) Herr Harald Rudolf SPANG, vorgeannt, neunhundert Aktien	900
2) Herr Erich Josef GASBER, vorgeannt, neunhundert Aktien	900
3) Herr Dr Marc Alexander Giovanni THOMAS, vorgeannt, sechshundert Aktien	600
4) Herr Mario KÖHL, vorgeannt, sechshundert Aktien	600
5) Herr Ralph Peter Alfred THOMAS, vorgeannt, sechshundert Aktien	600
Total: dreitausendsechshundert Aktien	3.600

Alle vorgeannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von sechsdreissigtausend Euro (EUR 36.000,-) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweitausend Euro (EUR 2.000,-) zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Beschlüsse der Gesellschafter

Alsdann haben die eingangs erwähnten Parteien, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei (3), und die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - 1) Herr Erich Josef GASBER, vorgeannt;
 - 2) Herr Mario KÖHL, vorgeannt;
 - 3) Harald Rudolf SPANG, vorgeannt.
- 4.- Die Aktiengesellschaft "READ S.à r.l.", mit Sitz in L-1724 Luxemburg, 3A, boulevard Prince Henri, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 45.083 wird zum Kommissar ernannt.
- 5.- Die Verwaltungsratsmitglieder und der Kommissar werden für eine Dauer von sechs Jahren ernannt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Nota nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: Harald Rudolf Spang, Erich Josef Gasber, Marc Alexander Giovanni Thomas, Mario Köhl, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} juillet 2008, LAC/2008/26698. Reçu à 0,50%: cent quatre-vingt euros (€ 180,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 26. August 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009036142/202/177.

(080178019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

HMS Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 10.559.

L'an deux mil neuf, le dix-sept mars.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme HMS LUX S.A., anciennement HARLOW MEYER SAVAGE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire, alors de résidence à Pétange, en date du 13 décembre 1972, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 22 du 5 février 1973,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg en date du 17 février 2009, en voie de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 10.559,

La séance est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Monsieur Roland BONNICI, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fernand WETZ directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Florence DEVIGNES, chef d'administration, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire instrumentaire de dresser le procès-verbal qui suit:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Annulation de 792 actions propres sans valeur nominale en vue de leur remboursement moyennant réserves disponibles.

2.- Modification de l'article 5 des statuts.

3.- Elargissement de l'objet social et modification de l'article 4 des statuts.

4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont précisés sur une liste de présence; que cette liste signée par les actionnaires, par les porteurs des procurations des actionnaires représentés et par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui en même temps.

III.- Qu'aucune convocation n'étant nécessaire alors que le capital social est intégralement représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été informés et avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée.

IV.- Que la présente assemblée, qui représente l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement tous les sujets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Vu les réserves figurant au bilan de l'exercice au 31 mars 2008 dûment approuvé et dont la disponibilité est certifiée par le conseil d'administration, l'assemblée décide le rachat de 792 (sept cent quatre-vingt-douze) actions propres entièrement libérées, sans diminution du capital social.

Deuxième résolution

L'Assemblée autorise le Conseil d'administration à rembourser les 792 (sept cent quatre-vingt-douze) actions présentement rachetées numérotées de 4174 à 4750; 4752 à 4800; 2912 à 3066 et 3088 à 3098 aux actionnaires moyennant prélèvement de 265.177,44 EUR (deux cent soixante-cinq cent soixante-dix-sept virgule quarante-quatre euros) sur les réserves libres. La déclaration de la disponibilité de ces réserves par le conseil d'administration, restera, après avoir été paraphée "ne varietur" annexée au présent procès verbal

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent vingt mille Euros (620.000,- EUR) représenté par deux mille six cent soixante-huit (2.668) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les dépenses, frais et charges de toutes espèces, qui incombent à la société pour le présent acte s'élèvent approximativement à 1.000,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg,

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: R. BONNICI, F. WETZ, F. DEVIGNES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10436. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009044635/206/68.

(090051405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.320.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- B&B MH 6 Co LIMITED, a private limited liability company of 171, Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered with the Malta Registry of Companies under number C 38198, holder of six thousand four hundred twenty-four (6.424) shares in the Company, hereby represented by Mr. Max Mayer, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, by virtue of a proxy given under private seal on 12 March 2009.

2.- BBGP Odense Malta Limited, a private limited liability company of 171, Old Bakery Street, Valletta, Malta, registered with the Malta Registry of Companies under number C 38312, holder of thirteen thousand twenty-seven (13.027) shares in the Company, hereby represented by Mr. Max Mayer, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, by virtue of a proxy given under private seal on 12 March 2009.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders of Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123320, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on 19th December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 337 on 09th March 2007, modified the last time by a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on 24 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2823 on 24th November 2008 (the "Company")

II. That the 19,451 (nineteen thousand four hundred fifty-one) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of Convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntary put the Company into liquidation
3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers
4. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The shareholders decide to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (the "Liquidation")

Third resolution

The shareholders appoint Mr. Mark Hatherly, professionally residing at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-septième jour du mois de mars,

Par devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, Luxembourg,

Ont comparu:

1.- B&B MH 6 Co LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit malte, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malte, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 38198, propriétaire de 6.424 (six mille quatre cent vingt-quatre) parts sociales de la Société, ici représentée par M. Max Mayer,

employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 mars 2009.

2.- BBGP Odense Malta Limited, une société à responsabilité limitée de droit malte, ayant son siège social au 171, Old Bakery Street, Valletta (VLT 1455), Malte, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 38312, propriétaire de 13.027 (treize mille vingt-sept) parts sociales de la Société, ici représentée par M. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 mars 2009.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les associées, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Les représentées sont les associées de Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social a 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123320, constituée suivant un acte de Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 337 en date du 09 mars 2007, modifié pour la dernière fois suivante acte devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations numéro 2823 en date du 24 novembre 2008 ("la Société")

Les associées tel que représentées déclarent avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités
4. Divers

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la "Liquidation").

Troisième résolution

Les associées décident de nommer Mark Hatherly, ayant son siège professionnel à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société en raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10438. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009044645/206/133.

(090051697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Lexser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck II.

R.C.S. Luxembourg B 102.570.

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LEXSER S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102570, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1110 du 4 novembre 2004,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 7 juillet 2005, dont une expédition a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, le 18 août 2005 (référence dépôt: L050074740) en vue de la publication au Mémorial C,
- en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1389 du 7 juillet 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien FEVE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social pour le montant non libéré, à savoir 750.000,- EUR, afin de le ramener de son montant actuel de 1.000.000,- EUR à 250.000,- EUR, sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable des 1.000 actions représentatives du capital social à 250,- EUR.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Exposé préliminaire

L'assemblée constate que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune, libérées lors de la constitution à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que le somme de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société.

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social pour le montant non libéré, à savoir sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) à deux cent cinquante

mille euros (250.000,-EUR), sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable des mille (1.000) actions représentatives du capital social à deux cent cinquante euros (250,- EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).**

5.1. Le capital souscrit de la société est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,-EUR) chacune, entièrement libérées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - FEVE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 2009. Relation GRE/2009/1276. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 avril 2009.

Jean. SECKLER.

Référence de publication: 2009044639/231/71.

(090051489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Babcock & Brown Air Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.142.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Babcock & Brown Air Limited, a limited liability company, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, MH 11, Bermuda, registered with the Registrar of Companies in Bermuda under number 39999,

here represented by Mr Max Mayer, professionally residing in Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal on March 18th, 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing is the sole shareholder of Babcock & Brown Air Finance (Lux) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139.142, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on June 5th 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1604 on June 30th, 2008 (the "Company")

II. That the five hundred (500) shares of the Company having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of Convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntary put the Company into liquidation
3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers
4. Miscellaneous

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

40773

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partner represented considering him as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The shareholder decides to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (the "Liquidation").

Third resolution

The shareholder appoints Mr Mark Hatherly, professionally residing at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingtième jour du mois de mars,

Par devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, Luxembourg,

A comparu:

Babcock & Brown Air Limited, une société limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, MH 11, Bermuda, immatriculée au Registrar de Sociétés Bermuda sous le numéro 39999,

représentée par Monsieur Max Mayer, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration données sous seing privé du 18 mars 2009.

Laquelle procuration reste, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'associée unique, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La représentée est l'associée unique de Babcock & Brown Air Finance (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.142, constituée suivant un acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1604 en date du 30 juin 2008 ("la Société")

L'associée tel que représentée déclare avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;

3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités

4. Divers

Première résolution

L'entière responsabilité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associée représentée se considérant dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la "Liquidation")

Troisième résolution

L'associée décide de nommer Mark Hatherly, ayant son siège professionnel à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11313. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009044644/206/119.

(090051410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Denk [House], Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 133.577.

Im Jahre zweitausendneun, den siebzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung G & R Soparfi, mit Sitz in L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener, hier vertreten durch seinen alleinigen Geschäftsführer Herr Günter SCHMITZ, Schreinermeister, berufsansässig in L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener. 2.- Herrn Hans Peter Dimmer, Schlossermeister, wohnhaft in D-54689 Olmscheid, Hauptstrasse, 37.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzen:

Daß Sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung " DENK [HOUSE]" mit Sitz in L-6131 Junglinster, 1, rue Nicolas Glesener, sind und somit das gesamte Kapital vertreten.

Daß die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar mit damaligen Amtssitz in Luxemburg-Eich am 9. November 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2887 vom 12. Dezember 2007,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 133.577.

Als dann ersuchten die Kompargenten den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftszweck zu erweitern und somit Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist:

- die Projektentwicklung, die Betreuung, die Verwaltung und das Marketing.
- die Tätigkeit einer Werbeagentur für die Firmengruppe und für andere Kunden
- die Beratung von Unternehmen im weitesten Sinne, von Institutionen und Organisationen sowie Einzelpersonen, insbesondere auf den Gebieten der Organisations- und Personalentwicklung, Training, Coaching und Supervision im In- und Ausland. Dazu gehören die Entwicklung und die Organisation von Beratungskonzepten Trainings und sonstigen Veranstaltungen aller Größenordnungen, auch im Auftrag von Dritten, die Erstellung und der Vertrieb von Publikationen, Software und Hardware.
- die Aus und Weiterbildung von Firmengruppen und Kunden bzw Auftraggeber.

Zweck der Gesellschaft sind außerdem, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland, alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung und Verwaltung unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften, unter welcher Form auch immer sie tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmäßigen geschaffenen Wertpapierbestands, sofern die Gesellschaft nach den Bestimmungen betreffend die "Société de Participations Financières" betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann sich namentlich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder welche ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder nützlich sind."

Kosten und Honorare.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 750.- €.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Kompargenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G.SCHMITZ, H.DIMMER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10437. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. März 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009044631/206/56.

(090051891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Mirror Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 123.938.

—
AUFLÖSUNG

In the year two thousand and nine, on the thirteenth of March.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AIM Services S.à r.L, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 74.676 (the "Sole Shareholder"), duly represented by Me Laura Rossi, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 13 March 2009.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the Sole Shareholder of Mirror Holdings Luxembourg, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 123.938, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 29 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 April 2007 under number 518 at page 24857 (the "Company").

The appearing party, represented as mentioned above and representing the whole share capital of the Company, requires the notary to act the following:

- that the Company's articles of incorporation have not been changed since its incorporation;
- that it approves the interim accounts of the Company as at 13 March 2009;
- that the current share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;
- that it is the sole owner of all of the shares of the Company and that in such capacity it hereby resolves to dissolve and liquidate the Company with immediate effect as of the day stated at the beginning of this deed;
- that it designates itself as liquidator of the Company;
- that, in its capacity as liquidator of the Company, it declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been paid or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed. It will also settle the costs of the present deed;
- that, in its capacity as liquidator of the Company, it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;
- that the accounts of the Company with respect to the financial year from 1 January 2009 to the present date are approved at the date of the present meeting;
- that discharge is granted to the sole manager of the Company for the execution of his mandate;
- that the books and corporate documents of the dissolved Company will be maintained during the period of five (5) years at the following address: 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present liquidation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorangehenden Textes

Im Jahre zweitausendundneun, den dreizehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg. Ist erschienen:

AIM Services S.à r.L., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 74.676 (der „Alleinige Gesellschafter“), hier vertreten durch Me Laura Rossi, avocat à la Cour, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Luxemburg am 13. März 2009.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung „ne varietur“ durch die erschienene Partei, vertreten wie vorerwähnt, und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der Alleinige Gesellschafter von Mirror Holdings Luxembourg, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet und bestehend nach dem Recht des Grossherzogtum Luxemburg, mit Sitz in 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 123.938, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Paul Frieders, mit Amtssitz in Luxemburg am 29. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 3. April 2007 unter der Nummer 518 auf Seite 24857 (die „Gesellschaft“).

Die erschienene Partei, vertreten wie vorerwähnt und das gesamte Gesellschaftskapital vertretend, bittet den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden:

- dass, seit der Gründung, die Satzung der Gesellschaft nicht geändert wurde; dass sie die Zwischenbilanz der Gesellschaft zum 13. März 2009 annimmt;
- dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft einen jetzigen Stand von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) hat, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil;
- dass sie der alleinige Eigentümer aller Gesellschaftsanteile ist und ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung ab dem Datum wie eingangs erwähnt, auflösen und liquidieren zu wollen;
- dass sie sich selbst zum Liquidator der Gesellschaft ernennt;
- dass sie, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, ausdrücklich erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf den alleinigen Gesellschafter übergehen, welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und er sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden unter seiner persönlichen Haftung zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt; die Liquidation ist somit als abgeschlossen zu betrachten und die Gesellschaft ist somit endgültig aufgelöst und liquidiert. Er wird auch die Kosten gegenwärtiger Urkunde bezahlen;
- dass sie, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt;
- dass die Bilanz der Gesellschaft für das Geschäftsjahr vom 1. Januar 2009 bis zum Datum wie eingangs erwähnt, hiermit angenommen ist;
- dass sie dem alleinigen Geschäftsführer Entlastung für die Ausübung seines Amtes erteilt;
- dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt bleiben werden: 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, hat vorliegende Urkunde auf Wunsch der vorbenannten Erschienenen in Englisch verfasst, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll, laut der Erschienenen, der englische Text massgebend sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt. Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienene, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterzeichnet,

Signé: L. ROSSI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 mars 2009. Relation: LAC/2009/10365. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil, Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009044650/211/104.

(090051691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Horelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.006.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société SOMA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "HORELIA S.A.", ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 107.006, a été constituée suivant acte reçu le 11 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 759, du 29 juillet 2005;

II.- Que le capital social de la société anonyme "HORELIA S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros), représentés, par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "HORELIA S.A."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 janvier 2008. Relation: LAC/2008/93. Reçu douze euros (12. - €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 JAN. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009044649/211/45.

(090051694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Crendal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 39.795.

En date du 9 Mars 2009, le siège social de la société a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, au L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 31 Mars 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour CRENDAL FINANCE S.A.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009044187/9839/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.

Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

La Société CACEIS BANK LUXEMBOURG ayant son siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, ici représentée par:

- Madame Christelle Vaudémont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

- Madame Cindyrella Amistadi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

laquelle comparante, ici représentée comme ci-avant. agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 2 S.A., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 305 du 23 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxem-

bourg à la section B numéro 84135, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 381 du 20 février 2009

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration ci-après relatée.

A exposé et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-) représenté par un million cinq cent mille (1.500.000,-) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et le conseil d'administration a été autorisé de décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

II.- Suivant diverse décision prise par les actionnaires réuni en assemblées générales des actionnaires, et documentées par actes de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le conseil d'administration a été autorisé à émettre des obligations convertibles dans le cadre du capital autorisé statutaire.

III.- Que le conseil d'administration, en diverses réunions, en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts et en vertu des emprunts obligataires émis par la société, a constaté plusieurs conversions et réalisé en conséquence d'une (1) augmentation de capital autorisée, à savoir:

1) en exécution d'une décision prise lors de sa réunion du 30 décembre 2008, à concurrence de 2.860,- EUR (deux mille huit cent soixante Euros) pour porter le capital de son montant actuel de 2.198.180,- EUR (deux millions cent quatre-vingt-dix-huit mille cent quatre-vingt Euros), à un montant de 2.201.040,00 EUR (deux millions deux cent un mille quarante Euros) par la création de 286 (deux cent quatre-vingt-six) actions nouvelles de catégorie "AE8", d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, toutes souscrites suite à conversions par l'actionnaire suivant:

- 143 (cent quarante-trois) actions souscrites par Private Equity Sélection n°3 compartiment 1, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

- 143 (cent quarante-trois) actions souscrites par Private Equity Sélection n°3 compartiment 2, Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) de droit français

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel ils seront formalisés.

IV.- Les emprunts obligataires et donc toutes les actions nouvelles converties ont été libérées intégralement en numéraire par versements à un compte bancaire au nom de la société Private Equity Sélection International (PESI) 2 S.A., prédésignée, de sorte que la somme totale de 2.860,- EUR (deux mille huit cent soixante Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives requises.

V.- Suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à 2.201.040,00 EUR (deux millions deux cent un mille quarante Euros), représenté par 220.104 (deux cent vingt-mille cent quatre) actions réparties comme suit:

- 1.549 (mille cinq cent quarante-neuf) actions de souscription initiale;
- 12.917 (douze mille neuf cent dix-sept) actions de catégorie "ICG";
- 240 (deux cent quarante) actions de catégorie "SE";
- 2.211 (deux mille deux cent onze) actions de catégorie "Sand V";
- 2.002 (deux mille deux) actions de catégorie "Sand Co";
- 30.889 (trente mille huit cent quatre-vingt-neuf) actions de catégorie "P4";
- 66.955 (soixante-six mille neuf cent cinquante-cinq) actions de catégorie "CVC";
- 20.276 (vingt mille deux cent soixante-seize) actions de catégorie "ALT";
- 49.013 (quarante-neuf mille treize) actions de catégorie "NOR";
- 26.716 (vingt-six mille sept cent seize) actions de catégorie "TAND";
- 7.336 (sept mille trois cent trente six) actions de catégorie "AE8" chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) libérée intégralement."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 950,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. VAUDEMONT, C. AMISTADI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 mars 2009. Relation: LAC/2009/11605. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009044643/206/75.

(090051565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Simaform S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 143.067.

Im Jahre zweitausend und neun, am sechszwanzigsten März,
vor dem unterzeichneten Maître Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft Luxemburgischen Rechts Gottschol Alcuilux S.A., mit Gesellschaftssitz in L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 92809,

hier vertreten durch Frau Mevlüde-Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß Vollmacht vom 24. März 2009,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht, von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Aktiengesellschaft Simaform S.A. wurde gegründet durch Urkunde von Notar Jean SECKLER, vorgenannt, am 11. November 2008, veröffentlicht im Amtsblatt "Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C" Nummer 2976 vom 17. Dezember 2008.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Mevlüde Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Die Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Fräulein Mandy FLORIJEAN, Sekretärin, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Fräulein Nathalie HOULLE, Avocat, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Der Vorstand der Versammlung ist damit konstituiert und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von EUR 469.000,- (vierhundertneunundsechzigtausend Euro) von seinem jetzigen Betrag von EUR 31.000,- (einunddreißigtausend Euro), eingeteilt in 310 (dreihundertzehn) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro), auf den Betrag von EUR 500.000,- (fünfhunderttausend Euro), eingeteilt in 5.000 (fünftausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro) durch Sacheinlage bestehend aus sämtlichen betriebsnotwendigen Aktiva und Passiva der Feinblechbearbeitungs-Abteilung der Gottschol Alcuilux S.A., eine Gesellschaft Luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B92809 („Feinblechbearbeitungs-Abteilung“).

2) Ausgabe von insgesamt 4.690 (viertausendsechshundertneunzig) neuen Aktien zu einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten verbunden sind wie die bereits existierenden Aktien.

3) Zeichnung und Einzahlung der insgesamt 4.690 (viertausendsechshundertneunzig) zusätzlichen Aktien mit einem Nennwert zu jeweils EUR 100,- (einhundert Euro), zusätzlich eines Aktienaufschlages in Höhe von EUR 104,55 (einhundertvier Euro und fünfundfünfzig Cent) je Aktie, durch Sacheinlage durch Gottschol Alcuilux S.A. und bestehend aus sämtlichen betriebsnotwendigen Aktiva und Passiva der Feinblechbearbeitungs-Abteilung.

4) Änderung von Artikel 5 Satz 1 der Satzung der Gesellschaft um der Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen mit folgendem neuen Wortlaut:

" **Art. 5. Satz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 500.000,- (fünfhunderttausend Euro), aufgeteilt in 5.000 (fünftausend) Aktien mit einem Nennwert von EUR 100,- (einhundert Euro)."

5) Vollmachterteilung an Herrn Ralph Gottschol das Gesellschafterregister der Gesellschaft in Folge der Kapitalerhöhung zu ändern.

6) Verschiedenes.

B) Dass der vertretene Alleingesellschafter alle von den 310 ausgegebenen Aktien der Gesellschaft hält.

C) Dass die Vollmacht des vertretenen Gesellschafters, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass diese Versammlung ordnungsgemäß einberufen ist, das erforderliche Quorum erreicht wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Punkte gefasst werden können.

Alsdann hat die außerordentliche Generalversammlung des Alleingeschafters folgende Beschlüsse gefasst:

Erster beschluss

Der Alleingeschafter beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von EUR 469.000,- (vierhundertneunundsechzigtausend Euro) von seinem jetzigen Betrag von EUR 31.000,- (einunddreißigtausend Euro) eingeteilt in 310 (dreihundertzehn) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro), auf den Betrag von EUR 500.000,- (fünfhunderttausend Euro) eingeteilt in 5.000 (fünftausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro) durch Sacheinlage bestehend aus sämtlichen betriebsnotwendigen Aktiva und Passiva der Feinblechbearbeitungs-Abteilung der Gottschol Alcuilux S.A., eine Aktiengesellschaft Luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B92809.

Zweiter Beschluss

Der Alleingeschafter beschließt die Ausgabe von insgesamt 4.690 (viertausendsechshundertneunzig) neuen Aktien zu einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten verbunden sind wie die bereits existierenden Aktien.

Zeichnung und Zahlung

Es erscheint nunmehr Frau Mevlüde-Aysun TOKBAG, vorgeannt, als Bevollmächtigte der Gottschol Alcuilux S.A., vorbezeichnet,

aufgrund der Vollmachtserteilung innerhalb der Sitzung der Verwaltungsratsmitglieder der Gottschol Alcuilux S.A. vom 24. März 2009, und zeichnet vollständig 4.690 (viertausendsechshundertneunzig) zusätzliche Aktien mit einem Nennwert zu jeweils EUR 100,- (einhundert Euro), zusätzlich eines Aktienaufschlages in Höhe von EUR 104,55 (einhundertvier Euro und fünfundfünfzig Cent) je Aktie, durch Sacheinlage durch Gottschol Alcuilux S.A. und bestehend aus sämtlichen betriebsnotwendigen Aktiva und Passiva der Feinblechbearbeitungs-Abteilung.

Der Gesamtwert der Sacheinlage wird auf EUR 959.329,88 (neunhundertneunundfünfzigtausenddreihundertneundzwanzig Euro und achtundachtzig Cents) abgeschätzt.

Ein Sacheinlagebericht wurde am 25. März 2009 durch Interaudit S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung Luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-1511 Luxemburg, 119, avenue de la Faiencerie, erstellt, worin sämtliche eingebrachten Aktiva und Passiva bezeichnet und bewertet wurden. Der Sacheinlagebericht kommt zu folgendem Schluss:

„Auf der Grundlage unserer Prüfung kommen wir zu dem Ergebnis, dass der Wert der Sacheinlage mindestens dem Nennwert der 4.690 neu auszugebenden Aktien zum Nennwert von EUR 100 je Aktie, also ein Gegenwert von EUR 469.000, sowie zuzüglich dem Ausgabeagio in Höhe von EUR 490.329,88, also insgesamt EUR 959.329,88, entspricht.“

Nachdem der Bericht durch die Komparenten und den Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden ist, bleibt er an dieser Urkunde anliegend, um gleichzeitig bei den Registrierungsbehörden eingereicht zu werden.

Eine zwischen der Gottschol Alcuilux S.A. und der Gesellschaft am 25. März 2009 mit rückwirkender Wirkung zum 01. Januar 2009 geschlossene und unterzeichnete Sacheinlagevereinbarung bestimmt, dass der Gesellschaft sämtliche hier in Rede befindliche Aktiva und Passiva übertragen werden.

Nachdem die Sacheinlagevereinbarung durch die Komparenten und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden ist, bleibt sie an dieser Urkunde anliegend, um gleichzeitig bei den Registrierungsbehörden eingereicht zu werden.

Daraufhin wird beschlossen, die erwähnte Zeichnung und Einzahlung anzunehmen und 4.690 (viertausendsechshundertneunzig) vollständig bezahlte zusätzliche Aktien mit einem Nennwert zu jeweils EUR 100,-(einhundert Euro) an Gottschol Alcuilux S.A. auszugeben und zuzuteilen.

Dritter Beschluss

Der Alleingeschafter beschließt Artikel 5 Satz 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um die beschlossene Erhöhung des Gesellschaftskapitals wiederzuspiegeln. Artikel 5 Satz 1 der Satzung der Gesellschaft wird wie folgt neu gefasst:

" **Art. 5. (Satz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 500.000,- (fünfhunderttausend Euro), aufgeteilt in 5.000 (fünftausend) Aktien mit einem Nennwert von EUR 100,- (einhundert Euro)."

40782

Vierter Beschluss

Herr Ralph GOTTSCHOL wird hiermit ermächtigt, das Gesellschafterregister der Gesellschaft in Folge der Kapitalerhöhung zu ändern.

Abschluss

Nach Erledigung der Tagesordnung, schließt die Vorsitzende die Versammlung.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von zweitausendvierhundert Euro abgeschätzt.

Hierüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesen haben die Erschienenen zusammen mit dem beurkundenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: TOKBAG - FLORIJAN - HOULLE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mars 2009. Relation GRE/2009/1251. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009044636/231/122.

(090051436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Simelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 143.095.

Im Jahre zweitausend und neun, am sechszwanzigsten März,
vor dem unterzeichneten Maître Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft Luxemburgischen Rechts Gottschol Alcuilux S.A., mit Gesellschaftssitz in L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B92809,

hier vertreten durch Frau Mevlüde-Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß Vollmacht vom 24. März 2009,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht, von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Aktiengesellschaft Simelux S.A. wurde gegründet durch Urkunde von Notar Jean SECKLER, vorgeannt, am 11. November 2008, veröffentlicht im Amtsblatt "Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C" Nummer 2941 vom 10. Dezember 2008.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Mevlüde Aysun TOKBAG, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Die Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Fräulein Mandy FLORIJAN, Sekretärin, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Fräulein Nathalie HOULLE, Avocat, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Der Vorstand der Versammlung ist damit konstituiert und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von EUR 344.000,- (dreihundertvierundvierzigtausend Euro) von seinem jetzigen Betrag von EUR 31.000,- (einunddreißigtausend Euro) eingeteilt in 310 (dreihundertzehn) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro) auf den Betrag von EUR 375.000,- (dreihundertfünfundsiebzigtausend Euro) eingeteilt in 3.750 (dreitausendsiebenhundertfünfzig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro) durch Sacheinlage bestehend aus sämtlichen betriebsnotwendigen Aktiva und Passiva der Maschinerie Abteilung der Gottschol Alcuilux S.A., eine Gesellschaft Luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-9779 Eselborn, 18, Op

der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B92809 („Maschinerie Abteilung“).

2) Ausgabe von insgesamt 3.440 (dreitausendvierhundertvierzig) neuen Aktien zu einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten verbunden sind wie die bereits existierenden Aktien.

3) Zeichnung und Einzahlung der insgesamt 3.440 (dreitausendvierhundertvierzig) zusätzlichen Aktien mit einem Nennwert zu jeweils EUR 100,- (einhundert Euro), zusätzlich eines Aktienaufschlages in Höhe von EUR 88,96 (achtundachtzig Euro und sechsundneunzig Cent) je Aktie, durch Sacheinlage durch Gottschol Alcuilux S.A. und bestehend aus sämtlichen betriebsnotwendigen Aktiva und Passiva der Maschinerie Abteilung.

4) Änderung von Artikel 5 Satz 1 der Satzung der Gesellschaft um der Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen mit folgendem neuen Wortlaut:

" **Art. 5. Satz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 375.000,- (dreihundertfünfundsiebzigtausend Euro), aufgeteilt in 3.750 (dreitausendsiebenhundertfünfzig) Aktien mit einem Nennwert von EUR 100,- (einhundert Euro)."

5) Vollmachterteilung an Herrn Ralph Gottschol das Gesellschafterregister der Gesellschaft in Folge der Kapitalerhöhung zu ändern.

6) Verschiedenes.

B) Dass der vertretene Alleingesellschafter alle von den 310 ausgegebenen Aktien der Gesellschaft hält.

C) Dass die Vollmacht des vertretenen Gesellschafters, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass diese Versammlung ordnungsgemäß einberufen ist, das erforderliche Quorum erreicht wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Punkte gefasst werden können.

Alsdann hat die außerordentliche Generalversammlung des Alleingesellschafters folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von EUR 344.000,- (dreihundertvierundvierzigtausend Euro) von seinem jetzigen Betrag von EUR 31.000,- (einunddreißigtausend Euro) eingeteilt in 310 (dreihundertzehn) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro) auf den Betrag von EUR 375.000,- (dreihundertfünfundsiebzigtausend Euro), eingeteilt in 3.750 (dreitausendsiebenhundertfünfzig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro) durch Sacheinlage bestehend aus sämtlichen betriebsnotwendigen Aktiva und Passiva der Maschinerie Abteilung der Gottschol Alcuilux S.A., eine Aktiengesellschaft Luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang, Z.I. Eselborn-Lentzweiler, und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B92809.

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt die Ausgabe von insgesamt 3.440 (dreitausendvierhundertvierzig) neuen Aktien zu einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten verbunden sind wie die bereits existierenden Aktien.

Zeichnung und Zahlung

Es erscheint nunmehr Frau Mevlüde-Aysun TOKBAG, vorgenannt, als Bevollmächtigte der Gottschol Alcuilux S.A., vorbezeichnet,

aufgrund der Vollmachterteilung innerhalb der Sitzung der Verwaltungsratsmitglieder der Gottschol Alcuilux S.A. vom 24. März 2009, und zeichnet vollständig 3.440 (dreitausendvierhundertvierzig) zusätzliche Aktien mit einem Nennwert zu jeweils EUR 100,- (einhundert Euro), zusätzlich eines Aktienaufschlages in Höhe von EUR 88,96 (achtundachtzig Euro und sechsundneunzig Cent) je Aktie, durch Sacheinlage durch Gottschol Alcuilux S.A. und bestehend aus sämtlichen betriebsnotwendigen Aktiva und Passiva der Maschinerie Abteilung.

Der Gesamtwert der Sacheinlage wird auf EUR 650.006,02 (sechshundertfünfzigtausendsechs Euro und zwei Cents) abgeschätzt.

Ein Sacheinlagebericht wurde am 25. März 2009 durch Interaudit S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung Luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-1511 Luxemburg, 119, avenue de la Faïencerie, erstellt, worin sämtliche eingebrachten Aktiva und Passiva bezeichnet und bewertet wurden. Der Sacheinlagebericht kommt zu folgendem Schluss:

„Auf der Grundlage unserer Prüfung kommen wir zu dem Ergebnis, dass der Wert der Sacheinlage mindestens dem Nennwert der 3.440 neu auszugebenden Aktien zum Nennwert von EUR 100 je Aktie, also ein Gegenwert von EUR 344.000, sowie zuzüglich dem Ausgabeagio in Höhe von EUR 306.006,02, also insgesamt EUR 650.006,02, entspricht.“

Nachdem der Bericht durch die Kompargenten und den Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden ist, bleibt er an dieser Urkunde anliegend, um gleichzeitig bei den Registrierungsbehörden eingereicht zu werden.

Eine zwischen der Gottschol Alcuilux S.A. und der Gesellschaft am 25. März 2009 mit rückwirkender Wirkung zum 01. Januar 2009 geschlossene und unterzeichnete Sacheinlagevereinbarung bestimmt, dass der Gesellschaft sämtliche hier in Rede befindliche Aktiva und Passiva übertragen werden.

Nachdem die Sacheinlagevereinbarung durch die Komparenten und den unterzeichnenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet worden ist, bleibt sie an dieser Urkunde anliegend, um gleichzeitig bei den Registrierungsbehörden eingereicht zu werden.

Daraufhin wird beschlossen, die erwähnte Zeichnung und Einzahlung anzunehmen und 3.440 (dreitausendvierhundertvierzig) vollständig bezahlte zusätzliche Aktien mit einem Nennwert zu jeweils EUR 100,- (einhundert Euro) an Gottschol Alcuilux S.A. auszugeben und zuzuteilen.

Dritter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt Artikel 5 Satz 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um die beschlossene Erhöhung des Gesellschaftskapitals wiederzuspiegeln. Artikel 5 Satz 1 der Satzung der Gesellschaft wird wie folgt neu gefasst:

" **Art. 5. (Satz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 375.000,- (dreihundertfünfsiebzigttausend Euro), aufgeteilt in 3.750 (dreitausendsiebenhundertfünfzig) Aktien mit einem Nennwert von EUR 100,- (einhundert Euro)."

Vierter Beschluss

Herr Ralph GOTTSCHOL wird hiermit ermächtigt, das Gesellschafterregister der Gesellschaft in Folge der Kapitalerhöhung zu ändern.

Abschluss

Nach Erledigung der Tagesordnung, schließt die Vorsitzende die Versammlung.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von zweitausendzweihundert Euro abgeschätzt.

Hierüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monat und am Tage, wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesen haben die Erschienenen zusammen mit dem beurkundenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: TOKBAG - FLORIJAN - HOULLE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mars 2009. Relation GRE/2009/1252. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 6 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009044638/231/122.

(090051477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Gastrophilplus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8018 Strassen, 1, rue des Thermes.

R.C.S. Luxembourg B 144.194.

— DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le trente mars.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Pascal SANTINI, restaurateur, né à Luxembourg le 13 avril 1974, demeurant à L-3250 Bettembourg, 125, rue Emile Klensch;

2.- Madame Mangala LENNERS, aide-éducatrice, née à Mumbai (Inde) le 17 septembre 1981, épouse de Monsieur Pascal SANTINI, demeurant à L-3250 Bettembourg, 125, rue Emile Klensch.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société GASTROPHILPLUS S.à r.l., avec siège social à L-8018 Strassen, 1, rue des Thermes, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 298 du 11 février 2009, ci-après "la Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 144.194.

II.- Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1) à Monsieur Pascal SANTINI, prénommé, cinquante parts sociales,	50
2) à Madame Mangala LENNERS, prénommée, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

III.- La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Luxembourg.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à leurs fonctions de gérants de la Société est accordée à l'ancienne gérance de la Société.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse privée des associés.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue au comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pascal SANTINI, Mangala LENNERS, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2009. Relation: LAC/2009/12394. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 avril 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009044646/222/49.

(090051701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Limestone, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 98.917.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine,

On the thirtieth of March,

Before us Maître Joseph GLODEN, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) The Company Per Josefsson Holding AB, a company established under the laws of Sweden, having its registered office in SE-103 86 Stockholm, Norrmalmstorg 14, registered in the Swedish commercial register (Bolagsverket) in SE-Sundsvall, number 556762-4654,

acting as sole associate of "LIMESTONE", named below,

duly represented by Mr Eric LECLERC, employé privé, residing professionally at L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

by virtue of a proxy given under private seal in Stockholm on March 13, 2009.

2) Mr Per JOSEFSSON, company director, residing at SE-131 50 Saltsjö-Duvnäs, Strandpromenaden 2,

acting in his capacity as duly authorized A signatory manager of "LIMESTONE", named below,

represented by Mr Eric LECLERC, employé privé, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Stockholm on March 13, 2009.

3) Mrs Lena HEDSTRÖM-JOSEFSSON, company director, residing at SE-131 50 Saltsjö-Duvnäs, Strandpromenaden 2,

acting in her capacity as duly authorized B signatory manager of "LIMESTONE", named below,

represented by Mrs Martine KAPP, employée privée, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Stockholm on March 13, 2009.

The prenamed proxies, after having been signed "ne varietur" by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to state:

A) The Company "LIMESTONE" (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 98917, was incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on January 23, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 320 on March 19, 2004.

B) The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12.500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each.

C) By a deed under private seal dated January 5, 2009, Mr Per JOSEFSSON, prenamed, sold to the Company Per Josefsson Holding AB, one hundred (100) shares of "LIMESTONE", prenamed.

The share transfer agreement, signed "ne varietur" by the persons appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) The appearing persons Mr Per JOSEFSSON and Mrs Lena HEDSTRÖM-JOSEFSSON, prenamed, represented as stated before, acting jointly in their capacity of one A and one B signatory managers of the Company "LIMESTONE", declare to accept the share transfer for the Company in accordance with article 190 of the law on commercial companies of September 18, 1933 and in pursuance of article 1690 of the Civil Code and they declare to dispense the shareholder to notify by bailiff to the Company and they also declare to have no objection that could stop the effect of the transfer.

E) As a result of the transfer of shares and the acceptance of the managers of the Company, the sole associate, the Company Per Josefsson Holding AB, represented as indicated, resolves to amend article 6 of the by-laws of the Company which henceforth will read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) per share.

The one hundred (100) shares are entirely subscribed by the sole associate, Per Josefsson Holding AB, a company established under the laws of Sweden, having its registered office in SE-103 86 Stockholm, Norrmalmstorg 14, registered in the Swedish commercial register (Bolagsverket) in SE-Sundsvall, number 556762-4654.

F) After these statements, the sole shareholder the Company Per Josefsson Holding AB, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

First resolution.

The sole shareholder, the Company Per Josefsson Holding AB, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution and liquidation of the Company with immediate effect.

Second resolution.

The Company Per Josefsson Holding AB, as liquidator of the Company, also declares that:

- all the assets of the Company have been realised,
- all the liabilities of the Company against third parties have been fully paid off,
- it is responsible for any eventual presently unknown liabilities of the Company.

Third resolution.

The Company Per Josefsson Holding AB grants discharge to the managers of the Company.

Fourth resolution.

The Company Per Josefsson Holding AB declares that the documents of the Company will be kept during five years at the former registered offices of the Company.

Then the appearer Company, represented as indicated, presents to the notary the shares of the Company which have been cancelled by the proxyholder in the presence of the undersigned notary.

Upon these facts the notary stated the dissolution and closure of liquidation of the Company.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille neuf. Le trente mars,

Pardevant Nous Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) La société de droit suédois Per Josefsson Holding AB, ayant son siège social à SE-103 86 Stockholm, Norrmalmstorg 14, inscrite au Registre de Commerce suédois (Bolagsverket) à SE-Sundsvall, sous le numéro 556762-4654, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société "LIMESTONE", ci-après nommée, représentée aux fins des présentes par Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Stockholm le 13 mars 2009.

2) Monsieur Per JOSEFSSON, directeur de société, demeurant à SE-13150 Saltsjö-Duvnäs, Strandpromenaden 2, agissant en sa qualité de gérant de signature A de la Société "LIMESTONE", ci-après nommée, représenté aux fins des présentes par Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm le 13 mars 2009.

3) Madame Lena HEDSTRÖM-JOSEFSSON, directeur de société, demeurant à SE-13150 Saltsjö-Duvnäs, Strandpromenaden 2,

agissant en sa qualité de gérant de signature B de la Société "LIMESTONE", ci-après nommée,

représentée aux fins des présentes par Madame Martine KAPP, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stockholm le 13 mars 2009.

Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire qu'acter ce qui suit:

A) La société à responsabilité limitée "LIMESTONE" (la Société), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 98917, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 janvier 2004, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 19 mars 2004.

B) Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) par part sociale.

C) Suivant acte sous seing privé daté du 5 janvier 2009, Monsieur Per JOSEFSSON a cédé à la Société Per Josefsson Holding AB, prénommée, cent (100) parts sociales de la Société "LIMESTONE", prénommée.

Le document "Share Transfer Agreement" restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

D) Les comparants, Monsieur Per JOSEFSSON et Madame Lena HEDSTRÖM-JOSEFSSON, prénommés, représenté comme il est dit ci-avant, agissant conjointement en leur qualité de gérants de signature A et de signature B de la Société "LIMESTONE", déclarent accepter la prédite cession de parts pour compte de la Société conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil et ils déclarent dispenser le cessionnaire de la faire signifier par voie d'huissier à la Société et n'avoir entre leurs mains aucune opposition qui puisse en arrêter l'effet.

E) A la suite du transfert de parts sociales et de l'acceptation des gérants de la Société, l'associée unique, la Société Per Josefsson Holding AB, représentée comme indiqué ci-avant, décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cents (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) par part sociale.

Les cents (100) parts sociales sont entièrement souscrites par l'associée unique, la société de droit suédois Per Josefsson Holding AB, ayant son siège social à SE-103 86 Stockholm, Norrmalmstorg 14, inscrite au Registre de Commerce suédois (Bolagsverket) à SE-Sundsvall, sous le numéro 556762-4654.

VI) A la suite de ses constatations, l'associée unique, la Société Per Josefsson Holding AB, représentée comme indiqué ci-avant, agissant au lieu d'une assemblée générale, déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution.

L'associée unique, la Société Per Josefsson Holding AB, décide la dissolution et la liquidation de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution.

La Société Per Josefsson Holding AB, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare:

- que tous les actifs de la Société ont été réalisés,
- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement,
- qu'elle assume l'obligation de payer tout le passif éventuel actuellement inconnu.

Troisième résolution.

La Société Per Josefsson Holding AB accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société.

Quatrième résolution.

La Société Per Josefsson Holding AB déclare que les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq années au siège de la Société.

Et à l'instant la Société Per Josefsson Holding AB, représenté comme il est dit, a présenté au notaire instrumentaire les actions qui ont été annulées par son mandataire en présence du notaire instrumentaire.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution et la clôture de la liquidation de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétations donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, M. KAPP, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 mars 2009. Relation: GRE/2009/1259. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 1^{er} avril 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2009044651/213/156.

(090051689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Nails 4 You Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 33, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 145.574.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt six mars.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Fernand HERTERT, administrateur de société, né à Luxembourg, le 16 juin 1964, demeurant à L-8352 Dahlem, 4, Um Paerchen;

2.- Martine HOFFMANN, indépendante, née à Luxembourg, le 1^{er} juin 1971, demeurant à L-4994 Sprinkange, 25, route de Longwy.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de NAILS 4 YOU SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une onglerie avec vente des produits de la branche ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Fernand HERTERT, administrateur de société, né à Luxembourg, le 16 juin 1964, demeurant à L-8352 Dahlem, 4, Um Paerchen, cinquante parts	50
2.- Martine HOFFMANN, indépendante, née à Luxembourg, le 1 ^{er} juin 1971, demeurant à L-4994 Sprinkange, 25, route de Longwy, cinquante parts	50
Total: Cent parts	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée générale extraordinaire.

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1750 Luxembourg, 33, avenue Victor Hugo.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Fernand HERTERT, administrateur de société, né à Luxembourg, le 16 juin 1964, demeurant à L-8352 Dahlem, 4, Um Paerchen;

2.- Martine HOFFMANN, indépendante, née à Luxembourg, le 1^{er} juin 1971, demeurant à L-4994 Sprinkange, 25, route de Longwy.

La société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hertert, Hoffmann et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 27 mars 2009. Relation: EAC/2009/3581. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur ff. (signé): Boiça.

Pour EXPEDITON CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 03 AVR. 2009.

Francis MOLITOR.

Référence de publication: 2009045357/223/68.

(090052169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

McKesson International Topholdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.675.

In the year two thousand nine, the eighteenth day of March, before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of McKesson International Topholdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.675, with a share capital of CAD 25,000 (twenty five thousand Canadian Dollars) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2921 of December 15, 2007.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed dated on March 13, 2008, of Maître Paul Decker, notary then residing in Luxembourg-Eich published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1161 of May 13, 2008.

There appeared:

McKesson Financial Holdings II Limited, a company incorporated under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at 70 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Republic of Ireland, and registered with the Companies Registration Office in Ireland under number 364317 and having its principal place of business at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda (the Sole Shareholder),

here represented by Maître Jean-Marc Delcour, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 18, 2009,

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company, which is set at twenty five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000) represented by six hundred twenty five (625) shares having a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40) each;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-), represented by six hundred twenty five (625) shares having a par value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each to twenty five thousand and forty Canadian Dollars (CAD 25,040), by way of the issue of 1 (one) new share of the Company having a par value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-);

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 1. above by way of a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 6.1 of the Articles in order to reflect the above changes;

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued share in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital by an amount of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-), represented by six hundred twenty five (625) shares having a par value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) each to twenty five thousand and forty Canadian Dollars (CAD 25,040.-), by way of the issue of 1 (one) new share of the Company having a par value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to one (1) newly issued share of the Company, having a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) and to fully pay up such share by a contribution in kind having an aggregate amount of one hundred and two million nine hundred ninety-one thousand and seventy-six Canadian Dollars (CAD 102,991,076) and consisting of six hundred twenty five (625) shares (the Shares) it holds in the share capital of McKesson International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.498 with a share capital of CAD 25,000 (twenty five thousand Canadian Dollars) (McKesson International S.à r.l.), representing all the share capital of McKesson International S.à r.l.;

This contribution in kind of the Shares to the Company in an aggregate amount of one hundred and two million nine hundred ninety-one thousand and seventy-six Canadian Dollars (CAD 102,991,076) is to be allocated as follows:

(i) an amount of forty Canadian Dollars (CAD 40.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of one hundred and two million nine hundred ninety-one thousand and thirty-six Canadian Dollars (CAD 102,991,036) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Declarations

The value of the contribution of the Shares to the Company has been certified to the undersigned notary by a certificate dated March 18, 2009 issued by McKesson International S.à r.l. which states in essence that:

1. the Sole Shareholder is the owner of six hundred twenty five (625) shares having a nominal value of forty Canadian Dollars (CAD 40) in McKesson International S.à r.l. representing all the share capital of McKesson International S.à r.l.;

2. the Shares are fully paid-up;

3. the Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and has the power to dispose of the Shares;

4. none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares are subject to any attachment;

5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

6. according to the applicable law and the articles of association of McKesson International S.a r.l., the Shares are freely transferable; and

7. all formalities required, in Luxembourg, in relation to the contribution in kind of the Shares to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

8. based on general accepted accounting principles, the worth of the Shares is valued at least at one hundred and two million nine hundred ninety-one thousand and seventy-six Canadian Dollars (CAD 102,991,076) as per the attached valuation dated March 18, 2009 and since the valuation was made no material changes have occurred which have depreciated the contribution made to the Company.

The said certificate, after having being signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is further to the increase in capital as follows:

McKesson Financial Holdings II Limited	626 shares
Total:	626 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at twenty five thousand and forty Canadian Dollars (CAD 25,040), represented by six hundred twenty six (626) shares in registered form having a par value of forty Canadian Dollars (CAD 40) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorizes any manager of the Company and any employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued share in the register of shareholders of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

Estimate of costs

As the contribution in kind consists on the contribution of all the assets and liabilities of McKesson International S.à r.l., the Company refers to article 6 of the law dated December 24th, 2008, which provides for capital exemption.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,950.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour de mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de McKesson International To-pholdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.675 et ayant un capital social de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2921 du 15 décembre 2007.

Les statuts de la Sociétés (les Statuts) ont été amendés suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1161 du 13 mai 2008.

A comparu:

McKesson Financial Holdings II Limited, une société constituée sous le droit de la République d'Irlande, ayant son siège social à 30 Herbert Street, Dublin 2, République d'Irlande et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de la République d'Irlande sous le numéro 364317 et ayant son principal centre d'activité à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda (l'Associé Unique);

ici représentée par Maître Jean-Marc Delcour, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 mars 2009,

Ladite procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des administrations d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, qui est fixé à vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000) représenté par six cent vingt-cinq (625) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40) chacune.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante dollars canadiens (CAD 40,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000,-) à un montant de vingt-cinq mille quarante dollars canadiens (CAD 25.040,-) par l'émission d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40,-);

2. Souscription à, et libération de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 1 ci-dessus au moyen d'un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 6.1 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de la nouvelle part sociale dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et 5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes, le capital social de la Société d'un montant de quarante dollars canadiens (CAD 40,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000,-) à un montant de vingt-cinq mille quarante dollars canadiens (CAD 25.040,-) par l'émission d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale nouvellement émise de la Société, ayant une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40,-), et la libérer par un apport en nature ayant une valeur nette totale de cent deux millions neuf cent nonante et un mille soixante-seize dollars canadiens (CAD 102.991.076) représentant les six cent vingt-cinq (625) parts sociales (les Parts Sociales) qu'il détient dans le capital social

de McKesson International S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.498 avec un capital social de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000) (McKesson International S.à r.l.), et représentant l'entière du capital social de McKesson International S.à r.l.

L'apport en nature de toutes les Parts Sociales d'un montant total de cent deux millions neuf cent nonante et un mille soixante-seize dollars canadiens (CAD 102.991.076) est à affecter comme suit:

- (i) pour un montant de quarante dollars canadiens (CAD 40,-) est affecté au capital social de la Société; et
- (ii) pour un montant de cent deux millions neuf cent nonante et un mille trente six dollars canadiens (CAD 102,991,036) au compte prime d'émission de la Société.

Déclaration

La valeur de l'apport des Parts Sociales à la Société a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'une attestation datée du 18 mars 2009 délivrée par McKesson International S.à r.l. qui atteste que:

1. l'Associé Unique est le propriétaire des six cent vingt-cinq (625,-) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40,-) dans McKesson International S.à r.l., représentant l'entière du capital social de McKesson International S.à r.l.;

2. les Parts Sociales sont entièrement libérées;

3. l'Associé Unique est le seul titulaire des Parts Sociales et a le pouvoir de disposer des Parts Sociales;

4. aucune des Parts Sociales n'est grevée par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur les Parts Sociales, et aucune des Parts Sociales ne fait l'objet d'une saisie;

5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers serait en droit d'exiger que les Parts Sociales lui soient transférées;

6. Conformément au droit applicable et aux Statuts, les Parts Sociales sont librement cessibles; et

7. toutes les formalités requises au Luxembourg consécutives à l'apport en nature des Parts Sociales au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant cet apport en nature.

8. basée sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Parts Sociales est évaluée au moins à cent deux millions neuf cent nonante et un mille soixante-seize dollars canadiens (CAD 102,991,076) selon l'évaluation datée du 18 mars 2009 et depuis cette évaluation, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide d'enregistrer l'actionariat dans la Société, en conséquence de l'augmentation de capital de la manière suivante:

McKesson Financial Holdings II Limited	626 parts sociales
Total:	626 parts sociales

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts de sorte qu'il sera formulé comme suit:

" **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille quarante dollars canadiens (CAD 25.040,-) représenté par six cent vingt-six (626) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de quarante dollars canadiens (CAD 40,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg, chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des parts sociales de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Estimation des frais

Comme l'apport en nature consiste en l'apport de tous les actifs et passifs de McKesson International S.à r.l., la Société se réfère à l'article 6 de la loi du 24 décembre 2008, laquelle lui accorde l'exonération du droit d'apport.

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à 6.950,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M.DELCOUR, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11298. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 2 avril 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009044856/206/239.

(090051572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2009.

Invesco European Hotel Real Estate Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.664.

1. Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 15 juin 2008 a pris note;

- De la cooptation de Monsieur Mark Weeden, Assiting Managing Director, Citco REIF Services (Luxembourg) SA, 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg en remplacement de Monsieur Eduard Koster, aux fonctions d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant effet à compter du 15 juin 2008. Ce mandat prendra fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement en date du 28 novembre 2008 a décidé:

- De renouveler:

Monsieur Dennis Twining, Consultant, 209 Montant Drive Palm Beach Gardens, 33410 Floride, Etats-Unis d'Amérique

Monsieur Andrew Rofe, Head of UK Fund Management, Invesco Real Estate, Portan Square House, 43-45 Portman Square, W1H 6LY Londres, Royaume-Uni

Monsieur Herbert Spangler, Head of Structured Finance Prokurist, Invesco Real Estate GmbH, Maffeistr. 3, 80333 München, Allemagne

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

- De renouveler le mandat de:

Deloitte S.A.

560, Rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Asssemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour Invesco European Hotel Real Estate Fund SICAV - SIF

Signature

Référence de publication: 2009045410/9168/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06297. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Royale Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 47.999.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille huit, le vingt cinq juin,

A Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ROYALE SERVICE S.A., société établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro B 47 999.

La séance est ouverte sous la présidence de Me Lex THIELEN.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Me Philippe STROESSER.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Magalie HILCHER.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Renouvellement des trois administrateurs

2) Démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

B.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

Première résolution:

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013, le mandat des administrateurs suivants:

- La société SARAH SA, établie et ayant son siège social au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro 46 797 et représentée par son représentant permanent Monsieur Lex THIELEN, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

- Monsieur Lex THIELEN, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

- Monsieur Philippe STROESSER, né le 30 octobre 1969 à Barr (France) et demeurant professionnellement au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Chaque administrateur dispose d'un pouvoir de signature conjointe.

Seconde résolution:

L'assemblée accepte à l'unanimité la démission du commissaire aux comptes, la société SGI, Saint Gérant Investissement Sàrl et nomme à l'unanimité en son remplacement jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2013, Madame Natalya STRA-SHEVSKAYA-TUMMINELLI, née le 9 janvier 1972 à Talinn (Estonie) et demeurant au 10, Munnereferstroos à L-5730 Aspelt.

Toutes ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, 25 juin 2008.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2009045413/318/51.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06246. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Textilex Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.015.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 3 mars 2009 à 15.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA SARL et PROCEDIA SARL établies au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 3 mars 2009 à 16.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 3 mars 2009.
Pour TEXTILEX INVEST S.A.
Signature

Référence de publication: 2009045417/768/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD02203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090052321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

King Charles A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 32, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.575.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société anonyme luxembourgeoise R.A.S.A., ayant son siège social à L-8008 Strassen, 32, Route d'Arlon, RCS Luxembourg, Section B numéro 29.047;

ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Maryse CAUDRON, administrateur de sociétés, demeurant à L-8008 Strassen, 32, Route d'Arlon.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "KING CHARLES A.G."

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la commune de Strassen. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. L'objet de la Société est: la prise en location de longue durée et la cession de celle-ci, la mise en valeur, la construction, la démolition et le lotissement de tous biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

3.2. La Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 8. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 9. Conseil d'administration.

9.1. La société est administrée par un conseil composé de 4 (quatre) membres, actionnaires ou non.

9.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

9.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à l'unanimité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration.

10.1. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de trois administrateurs.

10.2. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la totalité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à l'unanimité.

10.3. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres. Des extraits seront certifiés par 3 (trois) administrateurs

Art. 11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale, statuant à l'unanimité.

Art. 13. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par 4 (quatre) administrateurs, ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 14. Commissaire aux comptes.

14.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale à l'unanimité.

14.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale.

15.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

15.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à l'unanimité des voix émises.

Art. 16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année, au siège social de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 12.00 heures.

Art. 17. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande des actionnaires représentant la totalité du capital social.

Art. 18. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale.

19.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

19.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 20. Répartition de bénéfices.

20.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation.

21.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

21.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII - Disposition générale

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 31 (trente et une) actions comme suit:

R.A.S.A.	31 actions
TOTAL:	31 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 32, Route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2014:
 - a) Monsieur Fernand ULLENS DE SCHOOTEN, administrateur de société, né à Schooten (Belgique) le 13 décembre 1932, demeurant à B-1325 Bonlez (Belgique), Château de Bonlez;
 - b) Madame Maryse CAUDRON, administrateur de sociétés, née à Thulin (Belgique) le 30 juillet 1938, demeurant à L-8008 Strassen, 32, Route d'Arlon;
 - c) Monsieur André VANHERPE, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique) le 27 novembre 1948, demeurant à B-8511 Aalbeke (Belgique), 16, Zevekauterstraat.
 - d) Monsieur Steven VANHERPE, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique) le 8 novembre 1977, demeurant à B-9052 Gent (Belgique), 2, Adolphe délia Faillelaan.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. CAUDRON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2009. Relation: LAC/2009/11820. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009045325/211/147.

(090052188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Siemens IT Solutions and Services, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 58.145.

—
EXTRAIT

Il résulte notamment des résolutions d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 mars 2009 au siège social à Bruxelles qu'il a été décidé:

de renouveler le mandat des administrateurs

(i) Monsieur André BOUFFIOUX, de nationalité belge, ayant son domicile à B-3040 OTTENBURG (Belgique), Tekkerstraat, 17, et

(ii) Monsieur Peter GEILEN, de nationalité allemande, ayant son domicile à B-1933 STERREBEEK (Belgique), Pluvierlaan 7,

et que la durée des mandats de Messieurs André BOUFFIOUX et Peter GEILEN a été fixée de manière à ce qu'ils commencent le 2 mars 2009, et qu'ils expirent lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SIEMENS IT SOLUTIONS AND SERVICES

Claude GEIBEN

Par mandat spécial

Référence de publication: 2009045444/273/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06876. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2009.

Geolives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.517.

L'an deux mil neuf, le dix-neuf mars.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Geolives S.A., avec siège social à L-7322 Steinsel, 2, rue du Bois, constituée par acte notarié en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1047 du 28 avril 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B - Nothomb, qui désigne comme secrétaire Madame Cristine ASTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F - Russange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la société de L-7322 Steinsel, 2, rue du Bois à L-1724 Luxembourg, 41, bd du Prince Henri.

- Modification de la première phrase de l'article 2 des statuts.

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-7322 Steinsel, 2, rue du Bois à L-1724 Luxembourg, 41, bd du Prince Henri.

En conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. première(phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, C. Astgen, M. Nezar, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2009. Relation: LAC/2009/10830. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009045782/220/52.

(090052912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2009.

Morgan Stanley Luxembourg Equity Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.117.400,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.918.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 20 mars 2009, il a été décidé ce qui suit:

- de nommer avec effet immédiat et pour une durée illimitée M. Magnus Larsen, né le 1^{er} juillet 1968 à Gustav Adolf, Boras (Suède), demeurant professionnellement 5A, Hovslagargatan, S-111 48 Stockholm (Suède) en tant que gérant de la Société;

- de nommer avec effet immédiat et pour une durée illimitée, M. Eugene Wong Lee, né le 10 décembre 1970 à Hong Kong (République de Chine), résidant professionnellement 1, Austin Road West, Kowloon, Hong Kong (République de Chine).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009044328/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2009, réf. LSO-DC08092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090051230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2009.